

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 19 août 2019, à 19 h.

Présents : M. François Quenneville, maire  
M. Sylvain De Beaumont, conseiller  
M. Gilles Côté, conseiller  
M. Michel Robidoux, conseiller  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère  
M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère  
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Est également présente :

M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Demande de compétence municipale - MAMH - Entretien et mise au norme des barrages
7. Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) - Abrogation de la résolution 2019-170
8. Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière - Représentation à la Cour des petites créances - 705-32-016196-187DF001
9. Affectation (à entériner) de M<sup>me</sup> Monique Picard au poste de directrice du Service du greffe par intérim
10. Nomination - M<sup>me</sup> Kim Baumgarten - Directrice du Service des loisirs et de la culture par intérim
11. Embauche de M<sup>me</sup> Lynne Ruel - Employée régulière - Poste d'agente de bureau (comptabilité)
12. MRC de Matawinie - Stratégie Jeunesse en milieu municipal - Demande d'appui à la municipalité
13. Association des propriétaires du lac Mooney - Renouvellement d'entente - Prêt de terrain municipal
14. Autorisation d'assistance - Bal des P'tits Loups - Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière
15. Autorisation d'assistance - M. François Quenneville - Congrès annuel de la FQM
16. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Linda Paquette - Colloque annuel ADMQ - Zone Lanaudière
17. Autorisation d'assistance - M. Omar Moussaoui - Congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec
18. Autorisation de paiement - Décompte progressif 2 - Construction Petro Hitech - Appel d'offres 2018-011 - Démantèlement station-service terrain contaminé
19. Autorisation de paiement - Décompte progressif 1 - Englobe - Appel d'offres 2019-008 - Étude en vue de l'implantation de l'usine des eaux usées
20. Autorisation de paiement - Décompte progressif 1 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2019-005 - Service professionnel - Plan, devis, estimation et surveillance pour le remplacement de ponceaux
21. Approbation de l'addenda 3 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2017-010 - Service professionnel - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection de diverses rues
22. Autorisation de paiement - MELCC - Approbation de l'étude de sécurité du barrage du lac Beaulne

## ORDRE DU JOUR (suite)

23. Autorisation de paiement - Décompte progressif 1 et 2 CIMA+ - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels Barrages municipaux, Volets I, II, III et IV (2019-2020)
24. Autorisation de paiement - Décompte progressif - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2019-010 - Service professionnel - Plan, devis, estimation et surveillance - Remplacement d'un évacuateur au niveau du barrage lac des Cygnes
25. Octroi de contrat - Solmatech inc. - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre - Réfection de diverses rues
26. Octroi de contrat - Globocam - Appel d'offres 2019-013 - Deux camions 10 roues neufs, année 2019 ou plus récents, incluant bennes et équipements de déneigement
27. Octroi de contrat - Groupe Contant inc. - Appel d'offres 2019-014 - Souffleuse à neige détachable neuve, année 2017 ou plus récente
28. Octroi de contrat - Concassage Carroll inc. - Appel d'offres 2019-015 - Sable tamisé pour abrasif (année 2019)
29. Octroi de contrat - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2019-016 - Stabilisation du barrage du lac d'Argent (n° X0004268)
30. Octroi de contrat - 9012-8067 Québec inc. - Appel d'offres 2019-017 - Remplacement de ponceaux sur croissant du Neuvième et sur le chemin du Domaine-des-chutes
31. Octroi de contrat - Englobe - Caractérisation du sol phase II - Terrain garage municipal
32. Octroi de contrat - L'Atelier Urbain - Modification du plan 3D suite à la consultation publique - Parc municipal multifonctionnel
33. Achat - Vestes de sauvetage, cordes, couteaux, sifflets et lampes stroboscopiques - Service incendie et sécurité civile
34. Règlement 559-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 745 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable neuve et de deux camions 10 roues neufs, incluant bennes et équipements de déneigement
35. Règlement 560-2019 sur le cannabis
36. Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase I
37. Demande de P.I.I.A. secteur Village - 7160, route 125 - Les Placements Jacques Latendresse
38. Enseigne de bienvenue de la municipalité - Installation
39. Comité consultatif d'urbanisme - Élection de nouveaux membres
40. Adoption des comptes fournisseurs
41. Dépôt de l'état des activités financières
42. Le maire vous informe
43. Période de questions
44. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

### 2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

### 3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

### 4. Adoption de l'ordre du jour

2019-282

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2019-283

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2019, de la tenue de registre du 5 août 2019, des ouvertures de soumissions du 6 août 2019 (appels d'offres 2019-014 et 2019-015), du 15 août 2019 (appels d'offres 2019-016 et 2019-017) et du 19 août 2019 (appel d'offres 2019-013), tels que rédigés.

6. Demande de compétence municipale - MAMH - Entretien et mise au norme des barrages

ATTENDU QUE plus de 6 000 barrages (publics et privés) sont érigés sur le territoire québécois;

ATTENDU QUE l'entretien des barrages privés comporte des enjeux importants pour les municipalités et génère une insatisfaction de la part des citoyens;

ATTENDU l'obligation pour tous les propriétaires de barrages d'exécuter des travaux de réfection et de mise aux normes selon la Loi sur la sécurité des barrages;

ATTENDU QUE l'abandon de certains barrages pourrait avoir des conséquences importantes sur la valeur foncière des propriétés riveraines et causer des dommages importants en aval de ces installations;

ATTENDU QUE la difficulté tient, pour des considérations légales, à l'incapacité des propriétaires des barrages privés à mettre à contribution tous les bénéficiaires du plan d'eau (bassin desservi), certains refusant d'assumer leur part des frais. Ceux-ci peuvent être très onéreux : analyses techniques de différentes natures, plans et devis; documents d'appel d'offres et réalisation des travaux;

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU QUE les municipalités ont également la capacité de prendre en charge la mise à niveau des installations septiques dans certains secteurs, selon un programme bien défini, pour ensuite taxer les citoyens concernés;

ATTENDU QU' il serait opportun que ce principe s'applique aussi aux barrages privés, afin qu'une municipalité puisse ainsi exécuter ou faire exécuter les travaux nécessaires à l'entretien et au maintien de ces infrastructures, pour ensuite taxer par secteurs les citoyens concernés.

POUR CES MOTIFS,

2019-284

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement :

QUE la MRC de Matawinie demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de reconnaître la compétence des municipalités pour entretenir un barrage privé, au même titre qu'une voie privée et une installation septique, de lui permettre d'emprunter ces frais à long terme et qu'elle puisse en réclamer le remboursement à même la taxation;

6. Demande de compétence municipale - MAMH - Entretien et mise au norme des barrages (suite)

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MAMH, déposée pour discussion à l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'aux députés de la région de Lanaudière à l'Assemblée nationale.

7. Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) - Abrogation de la résolution 2019-170

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-170;

ATTENDU la nécessité d'adopter une nouvelle résolution à la demande du Ministère, compte tenu des modifications apportées au programme.

POUR CES MOTIFS,

2019-285

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité :

autorise le dépôt de la demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA), appel de projets 2018, dossier numéro 558373, afin de procéder à l'ajout de quatre (4) bancs au terrain de pétanque situé au parc Jean-Riopel;

déclare qu'elle a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Le maire, M. François Quenneville, est le mandataire autorisé et la directrice du Service des loisirs et de la culture est la personne responsable et interlocutrice de la municipalité dans le cadre de cette demande.

La présente résolution annule et remplace la résolution 2019-170.

8. Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière - Représentation à la Cour des petites créances - Dossier 705-32-016196-187DF001

2019-286

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de mandater M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour représenter les droits et intérêts de la municipalité de Chertsey devant la Cour du Québec, district judiciaire de Joliette, division des Petites créances, dans la cause portant le numéro 705-32-016196-187DF001.

M<sup>me</sup> Linda Paquette est autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

9. Affectation (à entériner) de M<sup>me</sup> Monique Picard au poste de directrice du Service du greffe par intérim

2019-287

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'entériner l'affectation de M<sup>me</sup> Monique Picard au poste de directrice du Service du greffe par intérim, en date du 15 août 2019, aux mêmes conditions énoncées à son contrat actuel. Au retour du congé de maladie de la directrice du greffe, M<sup>me</sup> Picard réintégrera ses fonctions antérieures de directrice du Service des loisirs et de la culture.

10. Nomination - M<sup>me</sup> Kim Baumgarten - Directrice du Service des loisirs et de la culture par intérim

2019-288

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de nommer M<sup>me</sup> Kim Baumgarten au poste de directrice du Service des loisirs et de la culture par intérim, en date du 20 août 2019, selon les termes et conditions stipulés au contrat de travail intervenu entre les parties.

Le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

11. Embauche de M<sup>me</sup> Lynne Ruel - Employée régulière - Poste d'agente de bureau (comptabilité)

2019-289

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que M<sup>me</sup> Lynne Ruel obtienne son statut d'employée régulière à titre d'agente de bureau (Service des finances) à compter du 27 août 2019, avec tous les avantages sociaux et monétaires qui y sont reliés, conditionnellement à ce que celle-ci complète la période d'essai de quatre-vingt-dix (90) jours requise par la convention collective en vigueur.

12. MRC de Matawinie - Stratégie Jeunesse en milieu municipal - Demande d'appui à la municipalité

ATTENDU QUE le programme renforce l'action et l'autonomie des organismes municipaux en matière de soutien à la jeunesse;

ATTENDU QUE la jeunesse est partie intégrante de la croissance économique et sociale de la MRC;

ATTENDU QU' aucune contribution financière n'est demandée à la municipalité.

2019-290

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey appuie et participe de façon collaboratrice au projet de « Stratégie jeunesse en milieu municipal », dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Matawinie et que M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère, soit désignée comme personne responsable du dossier « Jeunesse » pour la Municipalité et que M<sup>me</sup> Michelle Joly soit désignée comme substitut.

13. Association des propriétaires du lac Mooney - Renouvellement d'entente - Prêt de terrain municipal

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire d'un terrain en bordure du lac Mooney, identifié comme étant le lot 3 662 075 cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du lac Mooney souhaite utiliser et entretenir ce terrain.

ATTENDU l'adoption de la résolution 2013-119 à la séance ordinaire du 21 mai 2013, qui prête ce terrain à l'Association des propriétaires du lac Mooney pour une durée de cinq (5) ans, avec renouvellement automatique à certaines conditions.

POUR CES MOTIFS,

2019-291

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité réitère son désir de prêter le terrain ci-avant désigné, à l'Association des propriétaires du lac Mooney, aux mêmes conditions qu'auparavant, soit :

- Interdiction d'accès au plan d'eau (sauf aux ayants droit);
- Aucune construction;
- Aucune servitude à des tiers;
- L'entente prendra fin en cas de dissolution de l'Association;
- Le terrain prêté demeure une propriété municipale;
- Résiliation de l'entente par la municipalité moyennant un préavis de 6 mois.

14. Autorisation d'assistance - Bal des P'tits Loups - Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière

ATTENDU QUE le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière assure le mieux-être et le développement optimal des enfants, dans le respect et la promotion de leurs droits et de leurs intérêts;

ATTENDU l'importance pour la municipalité de soutenir la mission de l'organisme et de contribuer financièrement à la 5<sup>e</sup> édition du Bal des p'tits Loups, dont les retombées permettent notamment de servir directement les enfants et leurs parents au point de service de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2019-292

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder à l'achat de huit (8) billets au coût de 150 \$ chacun, totalisant un montant de 1 200 \$, afin de participer à la 5<sup>e</sup> édition de l'événement-bénéfice le « Bal des p'tits Loups », qui aura lieu le 20 septembre 2019 au grand chapiteau de La Distinction à Joliette.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

- 2019-293
15. Autorisation d'assistance - M. François Quenneville - Congrès annuel de la FQM
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. François Quenneville, à assister au congrès annuel 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec. Le coût d'inscription de 799 \$ (plus taxes applicables), plus les coûts de formation supplémentaire, le cas échéant, ainsi que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas, si non inclus, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.
- 2019-294
16. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Linda Paquette - Colloque annuel ADMQ - Zone Lanaudière
- Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, à assister au colloque annuel, zone 04 Lanaudière, de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra au Domaine des Cerfs, à Chertsey, le 19 septembre 2019. Le coût d'inscription, au montant de 175 \$ (plus taxes si applicables), ainsi que les frais de transport, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.
- 2019-295
17. Autorisation d'assistance - M. Omar Moussaoui - Congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser M. Omar Moussaoui, directeur du Service d'urbanisme, à assister au congrès annuel 2019 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), qui se tiendra à Shawinigan du 2 au 4 octobre 2019. Le coût d'inscription de 700 \$ (plus taxes applicables), ainsi que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas, si non inclus, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.
- 2019-296
18. Autorisation de paiement - Décompte progressif 2 - Construction Petro Hitech - Appel d'offres 2018-011 - Démantèlement station-service terrain contaminé
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Construction Petro Hitech, d'un montant de 13 881,51 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de démantèlement d'une station-service (terrain contaminé), dans le cadre de l'appel d'offres 2018-011.
- 2019-297
19. Autorisation de paiement - Décompte progressif 1 - Englobe - Appel d'offres 2019-008 - Étude en vue de l'implantation de l'usine des eaux usées
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Englobe, d'un montant de 3 725,19 \$ (taxes incluses), relativement à l'étude écologique et socio-environnementale en vue de l'implantation d'une station de traitement des eaux usées, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-008.

20. Autorisation de paiement - Décompte progressif 1 - Parallèle 54 Expert-Conseil Appel d'offres 2019-005 - Service professionnel - Plan, devis, estimation et surveillance pour le remplacement de ponceaux
- 2019-298 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, d'un montant de 3 675,75 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - plans, devis, estimation et surveillance pour le remplacement de ponceaux, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-005.
21. Approbation de l'addenda 3 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2017-010 - Service professionnel - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection de diverses rues
- 2019-299 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser l'addenda 3 du 12 juin 2019 de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, au montant de 750 \$ (plus taxes), relativement aux services professionnels - préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - réfection de diverses rues, dans le cadre de l'appel d'offres 2017-010.
- Une partie de cette somme proviendrait d'une aide financière (subvention) du PIIRL dans le cadre (Programme d'Intervention en Infrastructures Routière Local) et du PAARRM (Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal), Volets I et II, encaissable sur dix (10) ans et financer sur la même période par un règlement d'emprunt. Une autre partie de cette somme est disponible au fonds général de la municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ».
22. Autorisation de paiement - MELCC - Approbation de l'étude de sécurité du barrage du lac Beaulne
- 2019-300 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, d'un montant de 1 360 \$, représentant le total des droits exigibles pour le traitement de la demande d'approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre, résultant de l'évaluation de la sécurité du barrage du lac Beaulne (X0004264).
- Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité, au poste Taxe à l'environnement.
23. Autorisation de paiement - Décompte progressif 1 et 2 CIMA+ - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels Barrages municipaux, Volets I, II, III et IV (2019-2020)
- 2019-301 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif 1, d'un montant de 22 854,45 \$ (taxes incluses) et du décompte progressif 2, d'un montant de 19 088,63 \$ (taxes incluses), à la firme CIMA+, relativement aux services professionnels d'ingénierie - barrages municipaux volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.



24. Autorisation de paiement - Décompte progressif - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2019-010 - Service professionnel - Plan, devis, estimation et surveillance - Remplacement d'un évacuateur au niveau du barrage lac des Cygnes (X0004301)

2019-302

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, d'un montant de 2 586,94 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - plans, devis, estimation et surveillance pour le remplacement d'un évacuateur au niveau du barrage du lac des Cygnes (X0004301), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-010.

25. Octroi de contrat - Solmatech inc. - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre - Réfection de diverses rues

2019-303

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyée par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer, à la firme Solmatech inc., le contrat relatif au contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre - réfection de diverses rues, au montant de 31 073,50 \$ (plus taxes), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 10 juillet 2019.

Cette somme est répartie comme suit : une partie à même le Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (Projet RIRL-2017-679), lequel est financé par le règlement d'emprunt 526-2018, une partie à même le « fonds spécial pour la réfection du réseau routier », une autre partie à même les règlements d'emprunt 526-2018 et 550-2019 et une dernière partie au Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

26. Octroi de contrat - Globocam - Appel d'offres 2019-013 - Deux camions 10 roues neufs, année 2019 ou plus récents, incluant bennes et équipements de déneigement

2019-304

À la suite de l'ouverture de soumissions du 19 août 2019 concernant l'appel d'offres 2019-013, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'achat de deux camions 10 roues neufs, année 2019 ou plus récents, incluant bennes et équipements de déneigement, du fournisseur Globocam, au montant de 643 432,29 \$ (taxes incluses) pour le Service des travaux publics.

Les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 559-2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

27. Octroi de contrat - Groupe Contant inc. - Appel d'offres 2019-014 - Souffleuse à neige détachable neuve, année 2017 ou plus récente

2019-305

À la suite de l'ouverture de soumissions du 6 août 2019 concernant l'appel d'offres 2019-014, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une souffleuse à neige détachable neuve, année 2017 ou plus récente, du fournisseur Groupe Contant inc., plus bas soumissionnaire, au montant de 137 853,87 \$ (taxes incluses) pour le Service des travaux publics.

Les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

27. Octroi de contrat - Groupe Contant inc. - Appel d'offres 2019-014 - Souffleuse à neige détachable neuve, année 2017 ou plus récente (suite)

Ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 559-2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

28. Octroi de contrat - Concassage Carroll inc. - Appel d'offres 2019-015 - Sable tamisé pour abrasif (année 2019)

2019-306

À la suite de l'ouverture de soumissions du 6 août 2019 concernant l'appel d'offres 2019-015, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une quantité de 13 000 tonnes métriques (quantité approximative de  $\pm 20\%$ ) de sable tamisé pour abrasif de type AB-10, du fournisseur Concassage Carroll inc., au prix de 9,88 \$ la tonne métrique, incluant les taxes, les redevances et le chargement des véhicules, selon les termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2019-015 et au bordereau de soumission. Ce fournisseur s'est qualifié le plus bas soumissionnaire en raison de l'ajout de l'allocation à la tonne métrique, basée sur le Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transport en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les documents d'appel d'offres, les bordereaux de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

29. Octroi de contrat - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2019-016 - Stabilisation du barrage du lac d'Argent (n° X0004268)

2019-307

À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 août 2019 concernant l'appel d'offres 2019-016, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Excavation Carroll inc. le contrat relatif aux travaux de stabilisation du barrage du lac d'Argent (n° X0004268), par la réparation temporaire d'un affaissement de la route, pour un montant de 7 013,48 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité, au poste Fonds spécial réseau routier.

30. Octroi de contrat - 9012-8067 Québec inc. - Appel d'offres 2019-017 - Remplacement de ponceaux sur croissant du Neuvième et sur le chemin du Domaine-des-chutes

2019-308

À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 août 2019, il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confier à l'entreprise 9012-8067 Québec inc., plus bas soumissionnaire, le contrat pour les travaux de remplacement de ponceaux sur le croissant du Neuvième et sur le chemin du Domaine-des-Chutes, pour un montant de 123 141,53 \$ (taxes incluses), aux termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2019-017 et au bordereau de soumission.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité, au poste Fonds spécial réseau routier.

31. Octroi de contrat - Englobe - Caractérisation du sol phase II - Terrain garage municipal

2019-309

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyée par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à la firme Englobe le contrat relatif à la caractérisation du sol, phase II, terrain garage municipal, au montant de 9 307,45 \$ (plus taxes), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 9 août 2019.

Cette somme est financée par le Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2019-2023.

32. Octroi de contrat - L'Atelier Urbain - Modification du plan 3D suite à la consultation publique - Parc municipal multifonctionnel

2019-310

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyée par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à la firme L'Atelier Urbain le contrat relatif à la modification du plan 3D, suite la consultation publique - parc municipal multifonctionnel, au montant de 805 \$ (plus taxes), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 5 août 2019.

Cette somme est disponible au Fonds réservé aux frais de parcs et espaces verts.

33. Achat - Vestes de sauvetage, cordes, couteaux, sifflets et lampes stroboscopiques - Service incendie et sécurité civile

2019-311

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'achat de vestes de sauvetage, cordes, sifflets, couteaux et lampes stroboscopiques pour le Service d'incendie et de sécurité civile, au coût maximum de 2 300 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

34. Règlement 559-2019

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 745 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable neuve, 2017 ou plus récente, et de deux (2) camions 10 roues neufs, 2019 ou plus récents, munis de bennes et d'équipements à neige

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer le maintien optimal de la qualité de sa flotte de véhicules, dans une démarche de saine gestion;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer le service de déneigement à moindre coût;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'une souffleuse à neige détachable neuve, 2017 ou plus récente, et de deux (2) camions 10 roues neufs, 2019 ou plus récents, munis de bennes et d'équipements à neige;

34. Règlement 559-2019 (suite)

ATTENDU QUE l'estimation des coûts pour l'achat de la souffleuse et des deux (2) camions 10 roues munis de bennes et d'équipements à neige, préparée par M. Michel Raymond, directeur du Service des travaux publics, en date 8 juillet 2019, est produite à l'annexe A du présent règlement;

ATTENDU QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 745 000 \$, somme remboursable sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 juillet 2019;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 juillet 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-312

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que déposé, le règlement 559-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 745 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable neuve, 2017 ou plus récente et de deux (2) camions 10 roues neufs, 2019 ou plus récents, munis de bennes et d'équipements à neige.

35. Règlement 560-2019

Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage microculture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier son règlement de zonage 424-2011, actuellement en vigueur, afin d'autoriser l'usage **microculture** de cannabis (62 005) dans la zone RS-19, et ce, à la demande d'un particulier;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a légalisé et légiféré le cannabis par l'entremise de la Loi sur le cannabis (L.C. 2018, ch.16) entrée en vigueur le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE ce règlement respecte les dispositions du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mai 2019;

ATTENDU QUE le Premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mai 2019, aux termes de la résolution 2019-196;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le samedi 15 juin 2019, 10 heures;

ATTENDU QU' à la suite de propositions de membres du conseil municipal et de citoyens, le Second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 15 juillet 2019, aux termes de la résolution 2019-271, tel que modifié par le remplacement de l'usage « culture de cannabis » par l'usage « microculture de cannabis » dans le titre, au préambule, aux articles 3, 4 et annexes I et II.

35. Règlement 560-2019 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2019-313

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que déposé, le règlement 560-2019 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage microculture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19.

36. Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase I

ATTENDU QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil a accepté, 18 mars 2019, au terme de la résolution 2019-104, le plan d'aménagement d'ensemble préparé par le Groupe Rousseau-Lefebvre, le 12 février 2019, concernant le projet Beside Destination Cabins;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier sa réglementation d'urbanisme pour y inclure le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase I;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications aux grilles d'usages et d'activités des zones RS-42 et RS-43;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 145.14 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement ayant pour objet de modifier les règlements d'urbanisme de la municipalité afin d'y intégrer un plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage 424-2011 respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés à la séance du 17 juin 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 11 juillet 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-314

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement d'adopter, tel que présenté, le Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase I.

37. Demande de P.I.I.A. secteur Village - 7160, route 125 - Les Placements Jacques Latendresse

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de P.I.I.A, secteur du Village, de M. David Vachon, pour Les Placements Jacques Latendresse propriétaire du lot 5 833 465, situé au 7160, route 125, concernant la possibilité de remplacer un segment de l'enseigne d'une superficie de 7'-4" x 4'-2" en enseigne numérique;

37. Demande de P.I.I.A. secteur Village - 7160, route 125 - Les Placements Jacques Latendresse (suite)

ATTENDU QUE le comité a reçu les modifications souhaitées suivantes :

- Épurer l'enseigne;
- Retirer les cônes à glace;
- Retirer les enseignes de petite taille (Déjeuner pizza et Stationnement disponible à l'arrière);
- Uniformiser l'enseigne;
- Prévoir un aménagement paysager au pourtour de l'enseigne.

ATTENDU QUE cette enseigne vise à donner une visibilité pour la clientèle;

ATTENDU QUE l'enseigne évite le style carte d'affaires;

ATTENDU QUE l'enseigne favorise un mode d'affichage distinctif, soigné et professionnelle.

POUR CES MOTIFS,

2019-315

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **approuve** la demande de P.I.I.A, secteur du Village, de M. David Vachon, pour Les Placements Jacques Latendresse, propriétaire du lot 5 833 465, situé au 7160, route 125, concernant la possibilité de remplacer un segment de l'enseigne d'une superficie de 7'-4" x 4'-2" en enseigne numérique.

38. Enseigne de bienvenue de la municipalité - Installation

ATTENDU le plan d'enseigne de bienvenue qui a été déposé;

ATTENDU QUE la conception d'une telle enseigne s'harmonise en termes de couleur, matériaux et forme, de plus elle reflète parfaitement l'image qu'on se donne de la municipalité de Chertsey par rapport à ses montagnes et ses lacs.

POUR CES MOTIFS,

2019-316

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **approuve** l'installation de cette enseigne de bienvenue.

39. Comité consultatif d'urbanisme - Élection de nouveaux membres

ATTENDU QU' en vertu de l'article 3.1.2 du règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme, la durée du mandat des membres est de deux ans, renouvelable par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE certains membres ont exercé un mandat dépassant les deux ans prescrits sans être remplacés, je cite MM. Norman Bermingham (district 5), Jean-Pierre Caron (district 3) et Yanick MacDonald (district 1);

ATTENDU la vacance du district 2 dont le membre a démissionné;

39. Comité consultatif d'urbanisme - Élection de nouveaux membres (suite)

ATTENDU QUE l'esprit de l'article 3.1.2 est d'élargir la participation au niveau de chaque district, de façon à donner le maximum de chance à nos citoyens désireux de participer à la vie communautaire et au développement de la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2019-317

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil ouvre les candidatures pour quatre (4) membres dans les districts 2, 3, 5 et 6; à défaut de ne pas trouver d'autres candidats, il sera permis de renouveler, par résolution du conseil, le mandat des membres sortants.

40. Adoption des comptes fournisseurs

2019-318

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2019 au montant de 768 213,41 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 juillet 2019, au montant de 784 300,91 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

41. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2019.

42. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

43. Période de questions

On compte 20 personnes dans l'assistance.

44. Levée de la séance

2019-319

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 30.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Maire